
BULLETIN POLITIQUE FRANCE – TURQUIE

MARS – AVRIL 2010

Pour plus d'information : Didem BORA : bora@tusiad.org

TUSIAD EST MEMBRE DE BUSINESSEUROPE – CONFEDERATION DES ENTREPRISES EUROPEENNES

Secrétariat Général: Meşrutiyet Cad. No: 46 Tepebaşı 34420 İstanbul – Turquie

Ankara: Iran Cad. No: 39/4 Gaziosmanpaşa 06700 Ankara – Turquie

Bruxelles: 13, Avenue des Gaulois, 1040 Brussels – Belgique

Washington D.C. : 1250 24th Street, N.W., Suite Nr. 300, Washington D.C. 20037 - USA

Berlin: Märkisches Ufer, 28 Berlin 10179 Allemagne

Paris: 33, Rue de Galilée 75116 Paris – France

Pekin : Beijing Lufthansa Centre, Office C-319, Beijing 100025, P. R. Chine

Téléphone: +90 (212) 249 19 29 **Fax:** +90 (212) 249 13 50

Téléphone: +90 (312) 468 10 11 **Fax:** +90 (312) 428 86 76

Téléphone: +32 (2) 736 40 47 **Fax:** +32 (2) 736 3993

Téléphone: +1 (202) 776 77 70 **Fax:** +1 (202) 776 77 71

Téléphone: +49 (30) 288 786 300 **Fax:** +49(30) 288 786 399

Téléphone: +33 (1) 44 43 55 35 **Fax:** +33 (1) 44 43 55 46

Téléphone: +86 (10) 6462 2066 **Fax:** +86 (10) 6462 3206

e-mail: tusiad@tusiad.org

e-mail: ankoffice@tusiad.org

e-mail: bxloffice@tusiad.org

e-mail: usoffice@tusiad.us

e-mail: berlinoffice@tusiad.org

e-mail: parisoffice@tusiad.org

e-mail: tusiad.china@euccc.com.cn



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

SOMMAIRE (pp.1-2)

COMMUNIQUES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE	4
• <i>Communiqué de Presse : « Déjeuner de travail avec M. Recep Tayyip Erdoğan, Premier ministre de la République de Turquie » – 6 avril.....</i>	<i>4</i>
• <i>Lettre du président de la république, Nicolas Sarkozy, adressée au président de la république de Turquie, Abdullah Gül suite au séisme en Turquie – 8 mars</i>	<i>4</i>
COMMUNIQUE DU PREMIER MINISTRE.....	5
• <i>Communiqué de presse : « Entretien avec M. Recep Tayyip Erdoğan, Premier ministre de la République de Turquie » – 7 avril.....</i>	<i>5</i>
SENAT	6
• <i>Extraits du rapport d'information de Michèle André (SOC-Groupe Socialiste), fait au nom de la délégation aux droits des femmes, « Mariages forcés, crimes dits d'honneur (actes du colloque du 8 mars 2010) » - 16 avril.....</i>	<i>6</i>
• <i>Allocution du président du Sénat Gérard Larcher à l'occasion de la soirée de clôture de la Saison de la Turquie en France – 6 avril.....</i>	<i>14</i>
ASSEMBLEE NATIONALE	16
• <i>Extraits du compte rendu de la séance sur la politique industrielle et présence du groupe Bosch en France (la délocalisation en Turquie) – 30 mars.....</i>	<i>16</i>
• <i>Extraits de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'industrie faïencière et céramique du Nord-Pas-de-Calais et sur les dispositifs appliqués au sein d'une entreprise-phare, la SA Desvres (la délocalisation en Turquie) – 3 mars.....</i>	<i>16</i>
COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	18
• <i>Extraits de la Table ronde sur l'action culturelle extérieure de la France (les francophones en Turquie) – 31 mars.....</i>	<i>18</i>
• <i>Extraits de l'audition du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire Eric Besson (l'ouverture des négociations avec la Turquie sur l'immigration) – 24 mars.....</i>	<i>18</i>
COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE	19
• <i>Extraits de l'audition du président de la sous-commission sécurité et défense au Parlement européen Arnaud Danjean (PPE - Groupe du Parti Populaire Européen) (La Turquie et la défense européenne) – 31 mars.....</i>	<i>19</i>
QUESTIONS AU GOUVERNEMENT.....	22
• <i>Question de Jacques Ramiller (UMP) sur les déclarations du chef du gouvernement espagnol en faveur de l'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne – 9 mars & Réponse du ministre des affaires étrangères et européennes – 13 avril</i>	<i>22</i>
• <i>Question de François Rochebloine (NC) sur les relations France-Turquie & Réponse du secrétaire d'État chargé des affaires européennes Pierre Lellouche – 7 avril</i>	<i>23</i>
• <i>Question de Bernard Carayon (UMP) sur la situation des droits de l'homme en Turquie – 1 décembre 2009 & Réponse du ministre des affaires européennes – 30 mars 2010.....</i>	<i>24</i>



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

- *Question d'André Wojciechowski (UMP) sur l'immigration clandestine en provenance de la Turquie vers l'espace Schengen – 27 octobre 2009 & Réponse du ministère des affaires étrangères – 16 mars 2010.....* 25
- *Questions des députés sur la révision de la liste des pays d'origine surs pour la demande d'asile (intégration de la Turquie dans cette liste) & Réponse du ministère de l'immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire (entre 15 décembre 2009 – 6 avril 2010).....* 25

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES 28

- *Point de presse sur les déclarations du premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan (assimilation) – 8 avril.....* 28
- *Point de presse sur la visite officielle du Premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan (6-7 avril) – 2 avril.....* 28
- *Point de presse sur le séisme en Turquie – 8 mars.....* 30

ENTRETIENS DES PERSONNALITES POLITIQUES TURCS DANS LES MEDIAS FRANÇAIS 31

- *Entretien du premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan avec Le Figaro (Etienne Mougeotte et Laure Marchand) - 5 avril.....* 31

ENTRETIENS DES PERSONNALITES DIPLOMATIQUES FRANÇAIS DANS LES MEDIAS 35

- *Entretien de Hervé Magro, Consul Général de France à Istanbul, avec Lepetitjournal.com (Brigitte di Benedetto) – 29 mars.....* 35



COMMUNIQUES DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Communiqué de Presse : « Déjeuner de travail avec M. Recep Tayyip Erdoğan, Premier ministre de la République de Turquie » – 6 avril

« Le Président de la République déjeunera demain, mercredi 7 avril 2010 à 13 heures au Palais de l'Elysée, avec M. Recep Tayyip ERDOĞAN, Premier ministre de la République de Turquie, qui effectue une visite officielle en France à l'occasion de la clôture de la saison de la Turquie, inaugurée officiellement le 9 octobre par le Président de la République et son homologue turc, M. Abdullah GÜL.

L'entretien entre le chef de l'Etat et le Premier ministre ERDOĞAN portera notamment sur les relations bilatérales, ainsi que sur l'ensemble des sujets d'intérêt commun entre les deux pays. »

Lettre du président de la république, Nicolas Sarkozy, adressée au président de la république de Turquie, Abdullah Gül suite au séisme en Turquie – 8 mars

« Monsieur le Président,

C'est avec une très grande émotion que j'ai appris la nouvelle du séisme qui vient de frapper l'est de la Turquie faisant de nombreuses victimes.

Au nom du peuple français et en mon nom personnel, je vous adresse mes sincères condoléances et vous remercie de bien vouloir transmettre ma profonde sympathie aux blessés et aux familles des victimes.

Avec toute ma solidarité dans cette épreuve, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération./.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

COMMUNIQUE DU PREMIER MINISTRE

Communiqué de presse : « Entretien avec M. Recep Tayyip Erdoğan, Premier ministre de la République de Turquie » – 7 avril

« Le Premier ministre François FILLON a reçu aujourd’hui à l’Hôtel de Matignon M. Recep Tayyip ERDOĞAN, Premier ministre de la République de Turquie, actuellement en visite officielle en France.

L’entretien a pour l’essentiel porté sur les relations bilatérales entre la France et la Turquie. François FILLON a relevé leur densité et leur qualité dans de nombreux domaines : culturel, tout d’abord, avec la grande réussite de la saison de la Turquie en France, qui s’est achevée hier 6 avril au Théâtre Royal du château de Versailles. Mais aussi économique, la France étant le deuxième investisseur étranger en Turquie et nos échanges s’étant élevés à près de 10 milliards d’euros en 2009. La France est ainsi devenue l’an passé le sixième fournisseur et le deuxième client de la Turquie. François FILLON a rappelé l’objectif de porter le volume des échanges à 15 Mds d’euros d’ici à 2012 et a marqué sa détermination à oeuvrer en faveur du renforcement de nos relations commerciales, notamment dans les domaines de l’énergie, des transports et des infrastructures.

L’entretien a également permis de rappeler le soutien de la France au processus de normalisation en cours entre la Turquie et l’Arménie. Dans le domaine de la sécurité, le Premier ministre a souligné l’importance du travail engagé pour la lutte contre le terrorisme, en particulier la coopération de la France avec la Turquie dans son combat contre le PKK qui figure sur les listes des organisations terroristes de l’Union européenne. »



SENAT

Extraits du rapport d'information de Michèle André (SOC-Groupe Socialiste), fait au nom de la délégation aux droits des femmes, « Mariages forcés, crimes dits d'honneur (actes du colloque du 8 mars 2010) » - 16 avril

« I. LES MARIAGES FORCÉS

PREMIÈRE TABLE RONDE - « MARIAGES FORCÉS : QUELLE RÉALITÉ EN FRANCE ? »

UNE RÉALITÉ SOCIALE

Christelle Hamel, sociologue à l'Institut national d'études démographiques (INED) : (...) On apprend que le phénomène [des mariages forcés] ne touche pas les différents courants migratoires de la même façon. Les courants migratoires les plus importants sont le Maghreb, la Turquie, l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud-Est et le Portugal qui sont les courants dans lesquels ce phénomène est le plus fréquemment déclaré. On enregistre également une diminution du phénomène en fonction des années. On voit que les personnes qui ont été mariées dans les années 1960 ou 1970 sont plus nombreuses à déclarer un mariage non consenti que les personnes qui ont été mariées dans les années 1990. (...)

DEUXIÈME TABLE RONDE - « QUELLE PRÉVENTION, QUELS REMÈDES ? »

L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

(...)

Claudine Serre, diplomate, chef du Bureau de la protection des mineurs et de la famille à la Direction des Français de l'étranger, au ministère des Affaires étrangères: (...) Nous commençons à avoir de plus en plus de cas de mariages forcés en Turquie. Là, cela se passe de manière légèrement différente des autres pays. En mars 2009, notre consulat dans une des villes de Turquie a été alerté sur le fait qu'une jeune majeure - nous traitons les mineures, mais nous traitons aussi les majeures - très vulnérable sur le plan psychologique, paraissait prête à épouser une personne qu'elle connaissait à peine, qu'elle n'avait vue qu'une fois en résidant en Turquie. C'était une jeune majeure franco-turque fragile psychologiquement. Elle ne savait même pas communiquer avec son futur époux, puisqu'ils ne parlaient pas une seule langue en commun. Elle a été déplacée en Turquie, elle s'est retrouvée au milieu d'une famille turque qui avait l'air extrêmement bien organisée et qui avait été mise en contact par une tierce personne. (...)



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

II. LES CRIMES DITS D'HONNEUR

PREMIÈRE TABLE RONDE - « CRIMES DITS D'HONNEUR : DES PRATIQUES ANCRÉES DANS CERTAINES SOCIÉTÉS TRADITIONNELLES »

CRIMES D'HONNEUR : LES RÉPONSES INTERNATIONALES, NATIONALES ET L'ACTION DE LA FONDATION SURGIR

Jacqueline Thibault, présidente de la Fondation SURGIR :

(...) Des lois nationales souvent impuissantes

Je voudrais rappeler ici les deux lois ou les deux amendements apportés par le Pakistan et la Turquie sur le crime d'honneur dans leur pays. On sait qu'en Turquie, à l'Est et au Sud-Est de la Turquie il y a beaucoup de crimes d'honneur, non seulement envers les femmes mais aussi envers les hommes homosexuels.

(...) Le rapport de la Direction des Droits de l'Homme du Bureau du Premier ministre turc a dénombré 23 meurtres dits d'honneur en 2007 en Turquie - quand on parle de cas, on parle toujours de cas connus, presque la moitié de ceux-ci sont inconnus - soit la moitié de l'ensemble des crimes d'honneur, des crimes en général, commis dans le pays.

Aujourd'hui on assiste à l'émergence des suicides d'honneur. Ce phénomène en augmentation constante est lié aux réformes du code pénal turc de 2005. Peu après que la loi ait été votée, le nombre de suicides de femmes a commencé à exploser. Le Parlement européen confirme cette information. Il se déclare profondément préoccupé par le fait que les suicides commis par des femmes sous l'influence de la famille demeurent une pratique courante, notamment dans les régions de l'Est et du Sud-Est, et demande instamment aux autorités turques de protéger les femmes contre les pressions familiales de cette nature et de présenter les données précises et fiables sur le suicide chez les femmes en particulier dans ces régions.

Selon l'article 81, toute personne qui tue délibérément une autre personne doit être condamnée à la prison à vie. Si la nature du meurtre commis est sous le motif de la tradition coutumière, c'est-à-dire le crime d'honneur, l'auteur doit être condamné à la peine de prison à vie aggravée, c'est-à-dire une peine de prison non compressible. C'est la raison pour laquelle les parents préfèrent que leur fille se suicide. (...)

DEUXIÈME TABLE RONDE - « DES PRATIQUES QUI SE RÉPANDENT EN EUROPE ET EN FRANCE »

L'ACTION DES ASSOCIATIONS

(...)



Gaye Petek, directrice de l'Association ELELE

(...) Je connais bien la Turquie. Je partirai de la Turquie dont on a un petit peu parlé, où j'apporterai quelques éléments complémentaires, et je ferai la navette entre la Turquie et les turcs de France, comme cela, on aura une complémentarité des visions. Je terminerai sur l'association.

Quelques statistiques

(...) En 2006, une commission d'enquête sur les crimes d'honneur a été mise en place par l'Assemblée nationale turque et a donné des chiffres alarmants. Dans les cinq dernières années, on dénombrait en Turquie, par ville, 110 meurtres à Ankara, 101 à Istanbul, 50 à Diyarbakir, 17 à Sanliurfa, 18 à Van, 19 à Tokat, 17 à Samsun.

De 2000 à 2006, 1 190 femmes et jeunes filles sont mortes au cours de 1 091 crimes d'honneur, soit environ 200 assassinats par an. Ce sont les chiffres officiels, sans compter, bien entendu, les suicides et autres, et sans compter tout ce que l'État, les organismes et autres ne peuvent pas répertorier. C'est donc bien un problème national, traité dans le pays comme tel, comme un fléau national.

L'exode rural et l'immigration interne ont fait bouger beaucoup de populations anatoliennes, notamment les populations du Centre, du Nord-Est qui sont allées dans les villes dans le cadre de l'exode rural d'abord, puis dans le cadre de l'immigration, dans les pays européens. Cette transplantation est bien entendu un facteur d'augmentation pour le dénombrement dans les zones urbaines. On a tendance à dire en Turquie que la plupart des faits correspondent à des meurtres commis notamment parmi les populations kurdes sunnites chaféites et non pas kurdes alévis.

Il est vrai qu'à Istanbul, il y a 3 millions de Kurdes. L'Anatolie exporte ses traditions archaïques et féodales dans les grandes villes. À Istanbul, un meurtre par semaine serait imputable à l'honneur et serait perpétré par une famille de l'Est venue par le biais de cet exode rural. Un avocat du barreau d'Istanbul, membre de la Commission des Droits de l'Homme signale que certains meurtres restent impunis, car les forces de l'ordre partagent parfois les mêmes valeurs féodales que les familles incriminées et qu'il faut donc que la Turquie mette en place une grande campagne de formation des policiers et des gendarmes.

Un exemple : la jeune Kurde Nuran Halitoglu âgée de seize ans, violée et qui, pour cette raison, parce qu'elle avait été violée, a été jugée coupable par le tribunal familial : soit trente-deux personnes qui se sont réunies et qui l'ont condamnée à la mort, la mort ayant été une strangulation exercée par son père et ses frères avec un fil de fer.

En 2009, il y a aussi l'affaire de la jeune Elif, originaire de Batman, qui a fait la une des médias en Turquie. À dix-huit ans, on a voulu la marier avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle. Elle a refusé ce mariage. Elle voulait continuer ses études. Son père lui a ordonné de se suicider. Elle a fui et cela a vraiment beaucoup agité les médias, car depuis quelque temps, les médias turcs s'emparent de ces sujets, y compris la télévision. On en parle énormément aussi dans les journaux,



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

puisque la deuxième page des grands quotidiens est meublée chaque jour d'un événement lié à ce type de question et les médias couvrent bien le sujet.

En 2005, depuis l'adoption de la sanction pénale de condamnation à perpétuité pour les auteurs de crime d'honneur, comme Mme Jacqueline Thibault l'a dit tout à l'heure, on constate une augmentation notable des suicides et des chutes par la fenêtre. Le procureur général de Batman dans l'Est a déclaré en 2009 que les enquêtes ont montré qu'il s'agissait, pour la majorité, de meurtres déguisés. C'est un procureur qui atteste les faits. Il a précisé que les familles donnaient aux femmes soit une corde, soit une arme ou de la mort-aux-rats, afin qu'elles mettent fin à leur vie.

Un journal local, en décrivant les causes de ces meurtres, cite des raisons comme : s'habiller avec des vêtements serrés, parler avec un homme qui ne fait pas partie de la famille et qui serait donc facteur de tache à l'honneur de la famille, ou bien tout simplement vouloir parler avec des jeunes en sortant de l'école, comme n'importe quel jeune aurait envie de le faire. On y ajoute que si la faute n'est pas jugée assez lourde pour réunir le tribunal familial, les parents désignent le benjamin de la famille comme exécuteur de sa soeur, bien que la loi turque punisse maintenant à perpétuité ce genre d'acte. Avant 2005, une clause réduisait la peine du jeune frère mineur lorsqu'il s'agissait d'une situation de crime d'honneur. Depuis 2005, ce n'est plus le cas.

Les causes et les analyses

Recherche identitaire, manque d'intégration à la ville sont parmi les facteurs aggravants. Donc, la relation est ainsi faite avec le facteur aggravant de la transplantation chez les migrants qui viennent en Europe. Un journaliste du quotidien Milliyet écrit : « Les crimes d'honneur qui sont une composante de la culture tribale traditionnelle du Sud-Est de la Turquie, partent, grâce à l'exode rural, vers nos villes et par l'immigration vers l'Europe ».

On ne peut pas ici rechercher des causes externes, comme souvent on l'entend dire. Par exemple, en Turquie, les Kurdes diront que c'est parce qu'ils ont été opprimés en tant que Kurdes qu'ils commettent des crimes d'honneur. En France, on entend aussi des gens - je ne citerai pas les organismes - dire que c'est à cause de la colonisation française que les familles maghrébines tuent ou marient de force leurs filles. Évidemment, c'est assez inacceptable comme raison. De même, en Turquie, par exemple, l'organisation du PKK a toujours dit que si les rites tribaux existent, c'est parce que l'armée turque est présente dans les régions du Kurdistan, ce qui, de la cause à l'effet, n'est pas tout à fait évident.

Ce sont des pratiques archaïques qui remontent à des années-lumière et dépendent de divers facteurs cumulés : les rites tribaux, les traditions d'honneur ancestrales, la place des hommes dans la hiérarchie et l'honneur masculin - on en a parlé - tributaire de l'intégrité de la femme, les principes moraux et les principes religieux, lesquels s'ajoutent encore à bien d'autres, que M. Robert Ermers a énoncés tout à l'heure. À cela s'ajoute la peur engendrée, dans le cadre de la transplantation et de la migration, d'arriver dans un lieu inconnu. Plus le lieu est éloigné de l'endroit que l'on a quitté, plus on a peur que l'on se perde culturellement et identitairement. Quand on dit perdre, c'est perdre les enfants et les femmes.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Ce sont des pratiques aussi qui ne sont pas seulement circonscrites par une culture, puisqu'en Turquie, par exemple, on le voit, la loi protège et pénalise depuis de nombreuses années, mais la loi seule n'est pas suffisante. Il faut réfléchir à la pédagogie de la loi. Les États européens ont beaucoup trop tendance à brandir la loi comme une baguette magique, mais la loi seule ne suffit pas. L'exemple de la Turquie, pour cela, est très intéressant, parce que l'on condamne, mais on voit bien que la condamnation n'arrête pas les faits.

Les luttes au-delà de la loi

En Turquie, les années 1980 ont marqué la réorganisation des mouvements féministes : les luttes pour la démocratisation du code civil par exemple, du code de la famille, etc. Les années 1990 ont été les années de mise en avant des violences faites aux femmes et la création des premiers refuges. Il y a aujourd'hui plus de 400 refuges en Turquie. La création de Kader a été emblématique. Kader est une organisation qui a été créée par Nenbahat Akkoç, une militante féministe kurde. Kader a été créé en premier lieu à Diyarbakir, tout à fait dans le Sud-Est, puis des petits Kader un peu partout ont été créés et sont devenus des petits Kamer et aujourd'hui dans de nombreuses villes d'Anatolie, il y a une structure de ce type.

Ces associations ont vraiment été à l'origine du portage efficace de cette question devant les médias turcs. En 1998, ont été portées au Parlement les lois de suppression de la protection des familles violentes et des hommes violents. Un décret de 2006 a engagé toutes les institutions à lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes. Tout cela a engendré également un débat autour des quotas des femmes au Parlement.

À Mardin, l'association pour l'Union des femmes de Mardin - Mardin est une ville au-dessus de la Syrie - a mis en place une campagne de formation. Les militantes de cette association ont remarqué, suite à des études, que les femmes victimes de violences et de crimes d'honneur étaient le plus souvent des femmes mariées très jeunes et, le plus souvent aussi, de bas niveau d'éducation. Même si le niveau socio-éducatif n'est pas forcément un critère de protection, il permet souvent à la femme de connaître ses droits, du moins de pouvoir les lire et de se sensibiliser à l'usage de ses droits.

Avec l'aide d'une psychologue de la Direction de la santé de Mardin et de l'Organisation du plan, le projet FODES a été mis en place, des formations et un suivi psychologique individualisé ont été dispensés dans des associations de femmes victimes. En un an, 850 femmes ont été touchées, ont reçu une information et bénéficié d'un suivi. Des formations de policiers ont commencé. Il reste bien sûr énormément à faire, mais la mobilisation de la société civile et des mouvements féministes à travers les associations y sont largement pour quelque chose. Il ne faut pas baisser la garde, bien entendu.

Les problèmes principaux en France

En France, les problèmes principaux sont le manque de refuges, surtout de refuges spécialisés. Avec mes collègues de l'Association de solidarité avec les femmes algériennes démocrates (ASFAD) de « Voix de femmes » et du GAMS - certaines ont parlé ce matin - nous avons créé le réseau « Agir avec Elles ». Nous en sommes à la quatrième année pour l'attente de la création d'un



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

refuge spécialisé qui, enfin, va peut-être voir le jour grâce à l'État et à la Croix-Rouge. C'est tout un travail fait ensemble, mais quatre ans, c'est beaucoup pour vingt-cinq places.

Le fait que l'on ne prend pas assez en compte les non-francophones est un élément très important. Par exemple, en France, on accueille les nouveaux arrivants sur des plates-formes dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration. Pratiquement aucun document n'est dans les langues d'origine. (...)

L'absence de pédagogie de la loi dans un esprit d'éducation populaire : la France a beaucoup perdu cette idée d'éducation populaire. (...)

Acteurs sociaux, travailleurs sociaux, médiateurs, auditeurs du contrat d'accueil et d'intégration, police, mais aussi les magistrats : ce sont autant de corps de métiers en lien avec ces problématiques qui ne sont pas assez formés. (...)

L'esprit de prévention et l'esprit d'ingérence en France sont très absents : utiliser par exemple un lieu anodin, du moins qui n'est pas ciblé en tant que tel, comme un centre de protection maternelle infantile (PMI), une consultation médicale, un accueil en plateforme contrat d'immigration, comme lieu d'information et d'observation des phénomènes, puis s'autoriser à intervenir, même si la mission n'est pas prévue en tant que telle. (...)

Il faut s'autoriser à intervenir. On a un droit d'ingérence dans les familles, par une visite à domicile, par légitimation d'une intervention d'une association, en les dirigeant vers une cellule de veille ou de santé. On a un droit d'ingérence lorsqu'il y a danger, lorsqu'une personne risque sa vie.

Les chiffres et l'état des lieux

(...) En Turquie, selon l'enquête de 2008 « Organisation des statistiques nationales », au cours de leur vie, 38 % des femmes des villes, 43 % des femmes rurales, 39 % des femmes turques dans l'ensemble ont subi des violences.

En 2008, le pourcentage des femmes victimes de violences par une personne extérieure à la famille, selon la géographie du pays, est de 19,5 % à Istanbul, 19 % pour la Mer noire, 21,8 % dans l'Est et le Sud.

En 2008, le pourcentage des femmes victimes de violences perpétrées par un proche, époux ou parent, selon la géographie toujours, donne 36,7 % à Istanbul, 42 % en Mer noire, 53,2 % dans le Nord-Est. Ce sont des chiffres très importants.

En France, on a un problème, car on n'a pas vraiment de chiffres. Évidemment, il y a la problématique des statistiques ethniques, qui est un obstacle à cette question. Au-delà de cette affaire, il y a cette espèce de culpabilité et de peur de stigmatiser. Mes collègues le savent : nous avons commencé à alerter au début des années 1990. Pendant quasiment dix ans, on a eu le black-out sur ces questions, parce qu'on nous a dit que nous étions en train de stigmatiser des femmes immigrées, sauf que quand il y a souffrance, il faut parfois avoir le courage de stigmatiser et de ranger ces culpabilités dans le tiroir.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Il y a une frilosité à s'immiscer dans la vie et dans la culture des personnes, c'est-à-dire la logique de mise à disposition plutôt que celle d'intervention. Il est vrai que le service social en France, un peu à la différence du service social allemand, est plutôt dans la logique de la mise à disposition : je vais là où l'on m'appelle, sauf qu'une famille ne vous appelle pas quand elle a envie de tuer sa fille ou quand elle a envie de marier sa fille de force. Il faut peut-être prévenir ces faits, et peut-être intervenir malgré la non-demande.

On pénalise s'il y a violences ou meurtre, mais on ne cherche pas à éduquer. Cela commence avec l'Éducation nationale. Là aussi, nous sommes bien au courant, puisque cela fait des années que nous luttons pour pouvoir dépasser les quelques établissements de Seine-Saint-Denis ou du Val d'Oise, où nous pouvons faire des interventions dans les classes sur les mariages forcés, sur les crimes d'honneur, etc., mais le « gros mammoth » Éducation nationale est évidemment un mammoth extrêmement lourd à bouger, et il n'y a pas de politique nationale en la matière. Or, les interventions dans les établissements sont vraiment essentielles, puisque c'est dès le plus jeune âge qu'il faut prendre ces questions en main.

(...) C'est lorsqu'une affaire est portée devant les médias, devant les tribunaux qu'on parle de ces questions dans les médias et qu'on en parle de manière sensationnelle.

Nous n'avons pas de statistiques véritablement ouvertes et détaillées de la part de la justice, au nom de cette question de la discrimination ethnique. On n'a pas non plus d'adéquation des manuels scolaires sur ces questions, puisque chaque fois que l'on a posé la question à l'Éducation nationale, on nous a dit : « Vous n'allez pas déstabiliser l'égalité républicaine des enseignements en parlant dans le manuel d'instruction civique des mariages forcés ! ». J'ai souvent répondu à cette question que ce n'était pas briser l'égalité républicaine des enseignements, dans la mesure où c'était peut-être aussi utile à Montfermeil qu'à Henri IV où ce serait plutôt perçu comme un enseignement d'anthropologie, et que, dans les deux cas, cela ne faisait de mal à personne. Au moment du chapitre sur le consentement du mariage, on peut parfaitement parler des mariages forcés qui existent dans certains pays. Cela constitue de la culture pour tout le monde.

Je terminerai en disant que ce sont des vrais problèmes à prendre à bras-le-corps pour les examiner, mais aussi pour apporter des solutions. Je déplore beaucoup que depuis des années que je suis militante associative, on voit gouvernement sur gouvernement dépenser beaucoup d'argent public pour faire un tas de documents à distribuer, souvent en français seulement. Chaque gouvernement et chaque ministre doit avoir son petit document : « Comment lutter contre les mariages forcés ? Comment lutter contre les excisions, etc. ? ». Si l'on faisait depuis vingt ans la collection de tout ce qui est dans les tiroirs, je pense que l'on a vraiment de quoi informer tout le monde en français, mais l'on n'a pas grand-chose à se mettre sous la dent en matière d'actions réelles sur la question.

Les auditions qui ont lieu chaque fois qu'il y a une commission : j'étais l'un des membres de la commission Stasi. J'ai été pendant neuf ans membre du Haut Conseil à l'Intégration. Il existe trente-six mille rapports : les rapports du Haut Conseil, le rapport de la commission Stasi, le rapport du garde des Sceaux et de Mme Nicole Ameline... On dispose d'autant de rapports qu'on



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

veut, mais tous les quatre ans on recommence un rapport, et on laisse de côté l'action par elle-même.

Enfin, je voudrais terminer en disant que souvent l'action est portée par les acteurs de terrain : les acteurs sociaux et les acteurs éducatifs, mais aussi beaucoup les ONG, les associations qui travaillent dans ces domaines, dont nous faisons partie, et dont mes collègues du réseau et du Planning familial font partie.

Je termine en disant que je suis la fondatrice et la directrice de l'association ELELE qui travaille sur ces questions, et sur la globalité des problèmes d'intégration, de l'immigration. Nous déposons le bilan vendredi prochain et ELELE n'existera plus. Pourquoi déposerons-nous le bilan ? La territorialisation des politiques publiques en matière de financement des associations fait qu'on nivelle par le bas.

Aujourd'hui, les financements ne nous permettent plus de vivre, d'être une plate-forme d'intégration et de lutte contre les violences, les défauts d'émancipation faits aux femmes. Pourquoi ? Mme Fadela Amara nous dit : « Allez au bas des tours, ce sont les petites associations du bas des tours... » Sauf que, lorsqu'une femme est violente, menacée, au bas d'une tour, on lui fait prendre encore beaucoup plus de risques. Ce n'est certainement pas les associations de bas de tours qui peuvent traiter de ce type de problème.

J'ajouterai qu'en ce qui concerne les turques, au bas des tours, il n'y a que des mosquées. Donc, je ne sais pas si on va pouvoir vraiment résoudre ce problème. En tout cas, notre association ferme ses portes. Nous enverrons à d'autres personnes... Nous avons des collègues pour cela. Un jour peut-être, il y aura un petit bourgeon créé par d'autres personnes de l'association.

Je note qu'au lieu d'aller en s'améliorant, le soutien aux associations va plutôt en dépérissant parce que la logique des marchés publics, la logique de la territorialisation fait qu'il faut aller « quémander des cacahuètes » un peu partout. C'est invivable pour des gens qui travaillent à raison de douze à quatorze heures par jour. Personnellement, je l'ai toujours dit. Je l'ai dit aux ministres compétents. J'ai toujours lutté dans ma vie pour élever les personnes vers le haut. Ce n'est pas maintenant qu'on commencera à me faire baisser les bras. (*Applaudissements*) »

Les interventions du colloque: [Cliquez ici](#)

Le rapport d'information : [Cliquez ici](#)



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Allocution du président du Sénat Gérard Larcher à l'occasion de la soirée de clôture de la Saison de la Turquie en France – 6 avril

« Monsieur le Premier ministre,

Madame Erdoğan,

Mesdames et Messieurs les Ministres

Monsieur le Président de l'Établissement Public de Versailles, cher Jean-Jacques Aillagon,

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand plaisir d'accueillir ce soir le Premier ministre de la République de Turquie et son épouse, qui nous font l'amitié de venir à Paris pour la clôture de la saison de la Turquie. Je leur souhaite, ainsi qu'à leur délégation, une chaleureuse bienvenue.

Votre visite en France, Monsieur le Premier ministre, est une visite importante, votre première visite bilatérale depuis 2004. Nous nous reverrons demain, au Sénat, avant vos rencontres avec le Président de la République et le Premier ministre. Vous rencontrerez également le Medef et les nombreuses entreprises françaises présentes en Turquie. Je salue d'ailleurs les chefs d'entreprises présents ce soir, qui ont été les partenaires et les mécènes de la Saison de la Turquie.

Je suis heureux que votre visite débute, ce soir, par un moment de convivialité, car les relations de la France et de la Turquie sont d'abord des relations d'amitiés. Je l'ai constaté l'automne dernier en me rendant en visite officielle en Turquie : nous avons, avec votre grand pays, une relation indispensable.

Lors de ma visite, vous m'aviez reçu, Monsieur le Premier ministre, au Palais de Dolmabahce, un endroit magnifique au bord du Bosphore. Ce soir, j'ai le plaisir de vous retrouver dans le cadre somptueux du château de Versailles, où nous accueille Jean-Jacques Aillagon. J'ai ainsi le plaisir, Monsieur le Premier ministre, de vous accueillir dans mon département, car je suis un élu des Yvelines.

Notre partenariat existe depuis François 1er et Soliman le Magnifique.

Ici même, dans la galerie des Glaces, Louis XV a reçu, le 11 janvier 1742, le nouvel ambassadeur de la Sublime Porte, venu lui remettre les lettres de créances signées du Grand Vizir et l'accréditant auprès du Royaume de France. Le premier message de cet ambassadeur était d'importance : il venait indiquer à Louis XV le soutien de l'empire ottoman dans la guerre de succession d'Autriche qui s'ouvrait. Nous étions alors alliés à la Russie et à la Pologne.

La carte des alliances en Europe a été redessinée depuis, mais je n'oublie pas que le partenariat entre la France et la Turquie a plus de cinq siècles. Je suis convaincu que c'est une relation d'avenir: ce partenariat nous est nécessaire aux uns et aux autres, et il est indispensable à la région.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Cette soirée clôture la saison de la Turquie, ouverte il y a neuf mois. Ouverte au Sénat : j'ai inauguré, le 8 juillet à l'Orangerie du Sénat, avec Yasar Yakis, le président du groupe d'Amitié France-Turquie du Parlement turc, la première manifestation de la Saison de la Turquie, une exposition de photos du pont de Galata, à Istanbul.

Cette exposition a connu un beau succès, à l'image du succès de la Saison de la Turquie : en neuf mois, ce sont plus de 600 événements qui ont eu lieu dans toute la France. Des expositions mais aussi des colloques, des conférences, des spectacles. Autant d'occasions de rencontres et de découvertes.

Et pour le président du Sénat que je suis, c'est un grand plaisir de constater la formidable mobilisation des collectivités locales : plus de 120 villes, départements ou régions s'y sont associés.

Le printemps français en Turquie, en 2006, avait été une belle réussite. Trois ans plus tard, le grand succès de la saison de la Turquie en France a montré la force des liens entre nos deux pays, ainsi que leur grande diversité. Il y a bien sûr nos échanges culturels, comme la manifestation de ce soir, mais aussi nos échanges économiques, universitaires, politiques.

Tous ces aspects ont été mis en lumière par la Saison de la Turquie, et je veux en féliciter tous les organisateurs, et en particulier les deux présidents du comité d'organisation, Henri de Castries et Necati Utkan.

La Saison de la Turquie a été à la fois un révélateur et un accélérateur de la relation franco-turque. Elle nous a permis de mieux nous connaître. Nous la clôturons ce soir, et je suis certain que nous ouvrons, ensemble, une nouvelle page de la relation entre nos deux pays. Vive l'amitié entre la France et la Turquie ! »



ASSEMBLEE NATIONALE

Extraits du compte rendu de la séance sur la politique industrielle et présence du groupe Bosch en France (la délocalisation en Turquie) – 30 mars

André Gérin (GDR)* : « La question centrale, c'est l'industrie. En trente ans, notre pays a perdu 2,5 millions d'emplois industriels. Nous sommes loin derrière l'Allemagne en ce qui concerne la valeur ajoutée industrielle, qui ne pèse que 16 % de notre PIB. En dix ans, nos exportations vers la zone euro ont chuté de 100 milliards.

On a même théorisé sur l'industrie sans usines, une véritable folie ! C'est ce que j'ai appelé le pétainisme industriel. (...)

La France est, grâce à Renault et à Peugeot, le deuxième marché de Bosch en Europe, mais le groupe délocalise en République Tchèque, en Turquie, en Inde, peut-être en Chine demain. Voilà bien un cas d'école : Bosch veut produire ailleurs et vendre ici. C'est insupportable économiquement et socialement. Monsieur le Premier ministre, il n'y a pas une minute à perdre !

»

**GDR : Groupe Gauche démocrate et républicaine*

Extraits de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'industrie faïencière et céramique du Nord-Pas-de-Calais et sur les dispositifs appliqués au sein d'une entreprise-phare, la SA Desvres (la délocalisation en Turquie) – 3 mars

« Début décembre 2009, la direction de l'entreprise SA Desvres (Pas-de-Calais), fait connaître un projet de « restructuration » imposant la fermeture d'un site de production (Desvres Longfossé) et la suppression de 67 emplois.

Dans le prolongement de cette décision, délégués du personnel et responsables syndicaux diffusent une information dénonçant ces dispositions couperet, et contestent la délocalisation de la moitié, dans un premier temps, de la production en Turquie... L'autre moitié pouvant être transférée, précisent alors les organisations syndicales, chez « Villeroy & Boch (qui est la propriété du groupe Vitra, détenu à 51 % par des capitaux turcs). (...)

Un plan social est annoncé, mais un chèque ce n'est pas un emploi. Des dispositions sont prises pour liquider l'entreprise, délocaliser la production sur la Turquie notamment, démonter tout ce qui peut l'être du parc machines... Ce dépeçage scandaleux est intolérable, de même que le sort réservé aux salariés et aux familles dans un Boulonnais dont le taux de chômage est passé de 11,5 % fin 2008 à 13 % fin 2009. Et quelles conséquences pour les collectivités locales concernées, les activités économiques et commerciales liées à la vie de cette entreprise ? »



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

La proposition de résolution présentée par les députés GDR, Alain Bocquet, Marie-Hélène Amiable, François Asensi, Patrick Braouezec, Jean-Pierre Brard, Marie-George Buffet, Jean-Jacques Candelier, André Chassaigne, Jacques Desallangre, Marc Dolez, Jacqueline Fraysse, André Gerin, Pierre Gosnat, Maxime Gremetz, Jean-Paul Lecoq, Roland Muzeau, Daniel Paul, Jean-Claude Sandrier et Michel Vaxès : [Cliquez ici](#)



**COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE**

Extraits de la Table ronde sur l'action culturelle extérieure de la France (les francophones en Turquie) – 31 mars

Marie-Louise Fort (UMP)*: « (...) En Turquie et en Syrie, où m'a conduite il y a une semaine une mission parlementaire, j'ai été frappée par le fait qu'une partie des élites était complètement francophone et que nous avons beaucoup à faire avec ces pays sur le plan culturel. (...) Que fait-on de cet attachement à notre pays ? Pourquoi ne pas faire de ces élites qui ont gardé un souvenir ému de l'université française des relais de notre culture ?

Je voudrais par ailleurs rendre hommage à l'engagement de nos ambassadeurs dans le domaine de l'action culturelle. Ne faudrait-il pas diversifier l'action de l'État à l'étranger, si on veut qu'il soit capable de favoriser l'amour de notre langue et de notre culture ?

Enfin, ne pourrait-on pas faire des étudiants étrangers qui sortent de notre système scolaire surdiplômés et qui parlent plusieurs langues, des ambassadeurs de notre culture dans leur pays ? »

**UMP : Groupe Union pour un Mouvement Populaire*

Extraits de l'audition du ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire Eric Besson (l'ouverture des négociations avec la Turquie sur l'immigration) – 24 mars

« (...) La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen constitue un formidable acquis. Nous devons prendre garde à ce qu'il ne soit pas remis en cause par les filières internationales qui en détournent les règles à leur profit. La situation est intenable en Méditerranée, où des centaines de migrants sont chaque année victimes de la traite des êtres humains. Dès l'été 2009, j'ai plaidé, avec le Président de la République, pour le renforcement urgent des frontières européennes. A l'initiative de la France, l'ensemble des ministres européens chargés de l'immigration, réunis à Bruxelles le 25 février dernier, ont adopté une feuille de route de vingt-neuf mesures vers la création d'une police européenne aux frontières. Ce programme d'action comporte en particulier : le développement rapide des capacités opérationnelles de l'agence européenne Frontex ; des vols organisés et co-financés par Frontex pour des opérations de reconduite à l'échelle européenne ; un programme européen de formation des gardes-frontières ; la recherche de coopérations opérationnelles systématiques entre Frontex et les principaux Etats d'origine et de transit, notamment dans le cadre des opérations maritimes en Méditerranée ; l'ouverture de négociations immédiates avec la Turquie, et dès que possible avec la Libye, pour conclure des accords de réadmission et développer les capacités de surveillance des frontières terrestres et maritimes de ces deux pays qui constituent les principales portes d'entrée de l'immigration irrégulière vers l'espace Schengen.(...) »



**COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

**Extraits de l'audition du président de la sous-commission sécurité et défense au
Parlement européen Arnaud Danjean (PPE - Groupe du Parti Populaire Européen)
(La Turquie et la défense européenne) – 31 mars**

Arnaud Danjean : « Il serait très présomptueux d'attendre un nouveau départ de la défense européenne résultant d'on ne sait quelle magie du Traité de Lisbonne, même si celui-ci porte des potentialités d'améliorations. Nous vivons cependant une période de consolidation car plusieurs cycles importants convergent.

Premièrement, un cycle s'achève : celui de la politique européenne de sécurité et de défense, ou PESD, initiée il y a dix ans. Outre le symbole, elle s'est traduite par un certain nombre d'acquis. (...)

Deuxièmement, un cycle s'ouvre avec le Traité de Lisbonne et ses innovations institutionnelles. (...)

Enfin, un troisième cycle est en cours, concernant la redéfinition du lien entre l'UE et l'OTAN – l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Cette dernière révisé actuellement son concept stratégique, mais il n'est pas certain que le résultat soit très ambitieux : lorsque nous avons rencontré Mme Albright au Parlement européen, il y a deux mois, force a été de constater que les réflexions ne semblaient pas très abouties. Quoi qu'il en soit, ce nouveau concept de l'OTAN devrait être de nature à renforcer la légitimité d'une approche européenne en matière de défense, car il se réfère de façon nette à la dimension civile de gestion de crise, l'un des atouts de la PESD. L'UE peut en effet répondre à des défis de sécurité de dimension globale : à côté de moyens militaires, elle est en mesure de mobiliser des outils civils, financiers et de développement pour répondre à des crises humanitaires ou sécuritaires. Nous assistons aussi à une ébauche de réorientation stratégique de la politique américaine de sécurité, les États-Unis ne considérant plus l'Europe comme un théâtre prioritaire – j'en veux pour preuve la réflexion très changeante autour du concept de bouclier antimissiles –, ce qui aura forcément des incidences sur l'articulation entre l'UE et l'OTAN.

Nous sommes donc au milieu du gué.

Les sceptiques continueront de dire que l'Europe de la défense est condamnée à rester une chimère, faute de concept stratégique commun, d'instrument de défense collectif et d'autorité habilitée à envoyer des soldats européens se faire tuer pour une cause, d'autant que des problèmes capacitaires et budgétaires se posent et que la majorité des pays européens continuent d'accorder la priorité absolue à l'OTAN.

Pour autant, cette politique n'a que dix ans et il y a maintenant un acquis (:::)



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Il serait caricatural de négliger ces acquis.(...)

La demande est aussi extérieure : l'UE est demandée dans les zones de crise. Or, depuis le débat qui a agité les États-Unis après l'invasion de l'Irak, la question de la légitimité a pris de l'importance: dans le monde d'aujourd'hui, une opération extérieure ne bénéficiant pas d'une légitimité juridique multilatérale est une impasse aux conséquences très lourdes. Or l'UE peut dégager du consensus, déployer de la médiation. Nous vivons donc un rééquilibrage des puissances, avec un déclin de la logique de leadership unilatéral. Cependant, derrière l'attente vis-à-vis de l'UE, se cachent des arrière-pensées : chacun compte sur le consensus pour poursuivre ses propres buts sans vraiment se voir contrarié par une puissance coercitive. L'UE apparaît comme force de résolution de crise et non comme puissance appâtée par la poursuite d'intérêts et de gains propres.

Une troisième demande d'Europe, très importante quoique subsidiaire, émane des pays tiers participant aux opérations de l'UE, comme la Turquie ou des États des Balkans. C'est d'ailleurs une évolution intéressante et vertueuse : un pays comme la Croatie, naguère consommateur de sécurité européenne, devient contributeur. L'UE n'apparaît pas simplement comme un guichet mais aussi comme une exigence collective et une communauté de valeurs. L'intégration de ces pays dans nos opérations produit un phénomène d'acculturation très net. De surcroît, c'est seulement par le biais de la PSDC que des pays comme la Serbie, qui ne veut pas intégrer l'OTAN, et l'Ukraine, qui ne le peut pas, seront accrochés à une architecture de sécurité européenne : ils commenceront à travailler avec nous dans le cadre d'opérations extérieures et s'imprégneront progressivement du modèle européen de défense et de sécurité. (...) »

René Rouquet (SRC)* : « Les parlementaires siégeant à l'Assemblée de l'UEO sont désignés par les parlements nationaux. En comptant les membres associés, les partenaires et les observateurs, cette instance va bien au-delà des Vingt-sept : l'ensemble du Caucase y est représenté, ainsi que les Russes, ou encore les Turcs.

Je suis un peu inquiet de la disparition de cet espace de travail commun et d'échange. Pour le remplacer, il convient de mettre en place un dispositif qui ne se limite pas aux Vingtsept. Nous avons étudié tous les cadres possibles – OTAN, OSCE, Conseil de l'Europe – sans trouver de solution satisfaisante car aucun ne permet un rassemblement similaire. Il faut veiller à ne pas écarter de nos rencontres et de nos conversations régulières les parlementaires de ces nombreux pays. »

**SRC : Groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche*

Arnaud Danjean : « Je partage votre opinion. Je suis toujours frappé par l'excellente qualité des rapports de l'assemblée parlementaire de l'UEO. Il faut maintenir cette capacité d'analyse, d'expertise et de mise en perspective des enjeux, d'autant que je ne suis pas sûr que le Parlement européen l'ait atteinte.

La Turquie, qui est membre associé, s'est inquiétée de cette disparition annoncée. Nous n'en devons pas moins mener un dialogue extrêmement exigeant avec nos amis turcs car l'attitude de ce pays, notamment dans les arrangements entre l'Union européenne et l'OTAN, crée des difficultés sérieuses qui peuvent toucher à la sécurité de nos personnels. La cause du blocage est ancienne et bien connue : c'est la situation chypriote, qui ne se règlera pas en un claquement de doigts et au sujet de laquelle personne n'a vraiment envie de bouger. Cela étant, les personnels de l'Union européenne ne peuvent bénéficier en Afghanistan – ainsi qu'au Kosovo, où les risques



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

sécuritaires sont cependant moins dramatiques – des mêmes conditions de sécurité que les soldats de l’OTAN à cause du blocage turc dans l’articulation Union européenne-OTAN sur les théâtres d’opérations. Je n’ignore pas que les Turcs regrettent de ne pas être associés à certains travaux à la hauteur de leur contribution aux opérations de l’Union, mais, je le répète, il faut à ce sujet un dialogue extrêmement exigeant. »



QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Question de Jacques Ramiller (UMP) sur les déclarations du chef du gouvernement espagnol en faveur de l'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne – 9 mars & Réponse du ministère des affaires étrangères et européennes – 13 avril

Q : « M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les nouvelles déclarations du chef du gouvernement espagnol en faveur de l'adhésion de la Turquie dans l'Union européenne. L'Espagne, qui assure la présidence tournante de l'Union européenne, a plaidé le 22 février 2010 pour une relance des négociations d'adhésion de la Turquie à l'UE avec l'ouverture du "plus grand nombre de chapitres" thématiques de discussions en vue de son intégration. Le chef du gouvernement espagnol, José Luis Rodriguez Zapatero, lors d'une rencontre avec son homologue turc, Recep Tayyip Erdogan, a déclaré : "L'Espagne est fermement partisane de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Nous avons toujours maintenu fermement cette position. C'est le cas aujourd'hui et ce le sera demain. La Turquie envisage l'ouverture de quatre chapitres. Nous verrons jusqu'où nous pourrions aller. Cela paraît un objectif compréhensible de la part de la Turquie". Depuis l'ouverture des pourparlers fin 2005, douze chapitres thématiques de négociations sur trente-cinq ont déjà été ouverts. Nicolas Sarkozy et les Français ne sont pas favorables à cette adhésion. Il souhaite, par conséquent, connaître l'avis du Gouvernement sur cette décision de M. Zapatero. »

R : « Comme l'a rappelé très clairement et à plusieurs reprises le Président de la République, la France souhaite entretenir et enrichir sa relation bilatérale ancienne avec la Turquie ; elle est favorable au lien le plus fort entre la Turquie et l'Europe, mais elle n'est pas favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne. Cette position n'a pas varié. Dans ce cadre, l'intérêt bien compris de la Turquie comme de l'Europe est que le mouvement de rapprochement des normes turques vers les normes européennes se poursuive. Concrètement, cela signifie que nous sommes favorables à l'ouverture de nouveaux chapitres dans la négociation en cours, dès lors qu'ils sont compatibles avec notre vision du résultat final de la négociation. C'est le cas des chapitres ouverts au cours des trois dernières années, y compris les deux chapitres ouverts sous présidence française (« société de l'information » et « libre circulation des capitaux »), celui ouvert sous présidence tchèque (« fiscalité ») ou celui ouvert sous présidence suédoise (« environnement »). En outre, huit chapitres sont gelés par l'Union européenne (UE) depuis 2006 dans l'attente du respect par la Turquie de ses engagements au titre du protocole d'Ankara relatifs à Chypre. Lors du dernier conseil affaires générales des 7 et 8 décembre 2009, Chypre a annoncé officiellement qu'elle bloquerait, à titre unilatéral, l'ouverture de cinq chapitres additionnels, là encore à cause du non-respect par la Turquie de ses obligations au titre du protocole d'Ankara (les chapitres 2 « Libre circulation des travailleurs », 23 « Pouvoir judiciaire et droits fondamentaux », 24 « Justice, liberté et sécurité », 26 « Éducation et culture » et 31 « PESC/PESD »). Dans ce contexte, au-delà des chapitres faisant l'objet d'un gel ou d'un blocage de la part de l'UE ou d'un État membre, il reste quatre chapitres ne posant pas de difficultés politiques et susceptibles d'être ouverts, pour



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

autant que la Turquie respecte les critères d'ouverture : les chapitres 5 « Marchés publics », 8 « Concurrence », 12 « Sécurité alimentaire » et 19 « Politique sociale et emploi ». À ce stade cependant, et malgré la volonté de la présidence espagnole, le degré de préparation des autorités turques sur chacun de ces quatre chapitres n'est pas encore suffisant pour une ouverture. »

Question de François Rochebloine (NC) sur les relations France-Turquie & Réponse du secrétaire d'État chargé des affaires européennes Pierre Lellouche – 7 avril

François Rochebloine (NC)* : « Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères et européennes.

Aujourd'hui, la France reçoit dans le cadre d'une visite officielle M. Erdoğan, Premier ministre turc. Le groupe Nouveau Centre ne peut que se réjouir d'une telle visite et celle-ci doit être l'occasion de renouveler le dialogue entre nos deux pays dans la clarté, notamment à propos de l'Europe, sujet sur lequel nos positions sont divergentes, comme le Président de la République Nicolas Sarkozy l'a toujours déclaré.

Certes, la Turquie manifeste sa volonté d'adhérer à l'Union européenne, mais concrètement cette adhésion n'est envisageable ni à court ni à moyen terme.

La Turquie est un grand pays, elle a une histoire, des intérêts régionaux qui lui sont propres ; le déroulement des négociations le montre, comme les actuelles déclarations bienveillantes des dirigeants turcs à propos de l'Iran. Dès lors, l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne est impossible, car elle serait synonyme de renoncements excessifs de part et d'autre. Nous avons une approche différente de l'Europe et des enjeux politiques au Moyen-Orient, entre autres.

Nous considérons qu'il est temps de reprendre ce dossier sur la base d'un partenariat privilégié, et qu'il nous faut imaginer une autre architecture de l'organisation de cette région du monde. Dans ce cadre, quel contenu pourrait être donné à une telle coopération renforcée ? »

**NC : Groupe Nouveau Centre*

Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé des affaires européennes : « Monsieur le député, la Turquie est un grand pays émergent, ami de la France depuis cinq siècles, ... »

Jean-Pierre Brard. « Eh oui : depuis François Ier ! »

Pierre Lellouche : « ...et M. Erdoğan et sa délégation sont les bienvenus en France pour clôturer la Saison de la Turquie et ses 600 événements, qui ont eu un grand succès depuis six mois.

Les relations entre la Turquie et la France reposent sur les trois piliers suivants.

Premier pilier : nous sommes d'accord pour être en désaccord. La Turquie a son projet : l'intégration dans l'Europe des vingt-sept. La France a une autre vision, celle d'une grande Europe de prospérité et de sécurité, dans laquelle l'Europe des vingt-sept serait partenaire de la Russie, de l'Ukraine, de la Turquie.



Deuxième pilier : nous sommes d'accord des deux côtés pour poursuivre la négociation, parce qu'il est de l'intérêt de tous d'avoir une Turquie démocratique et prospère. Simplement, la France réserve cinq chapitres sur trente-cinq, parce qu'ils préjugent de l'adhésion.

Troisième pilier : pendant ce temps, la France et la Turquie ont beaucoup de chemin à faire ensemble. Sur le plan stratégique et politique, nous travaillons ensemble au Moyen-Orient, en Afghanistan, et nous devons travailler ensemble, pour l'énergie, sur l'Iran, au G20 de l'année prochaine. Nous devons également travailler ensemble sur l'économie parce que nos économies sont complémentaires. Nous sommes déjà le deuxième investisseur en Turquie ; plus de 300 de nos entreprises y travaillent.

Mesdames et messieurs les députés, cinq siècles plus tard, malgré des visions communes, la Turquie et la France doivent travailler ensemble pour le bien commun. »

Question de Bernard Carayon (UMP) sur la situation des droits de l'homme en Turquie – 1 décembre 2009 & Réponse du ministère des affaires européennes – 30 mars 2010

Q : « M. Bernard Carayon attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Il lui demande de lui préciser les condamnations par la Cour européenne des droits de l'Homme dont a fait l'objet la Turquie au cours des dix dernières années. »

R : « Le secrétaire d'État chargé des affaires européennes rappelle à l'honorable parlementaire que la Cour européenne des droits de l'Homme est une institution à laquelle la France accorde la plus haute importance. Elle permet en effet un contrôle de l'application de la convention européenne de sauvegarde des droits et libertés fondamentales et participe à l'amélioration de la protection des droits de l'Homme au sein des 47 pays membres du Conseil de l'Europe. En cas de manquement à ses engagements découlant de la convention, la Turquie, comme l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe est rappelée à ses obligations par la Cour européenne des droits de l'Homme. Ce fut le cas à plusieurs reprises au cours de ces dix dernières années. Depuis le 1er novembre 1998, la Cour européenne des droits de l'Homme a rendu 9 676 arrêts constatant au moins une violation des droits de l'homme. Parmi ces arrêts, 1 993 ont été rendus à l'encontre de la Turquie. La Cour a également rendu 43 arrêts de non-violation. À elle seule, la Turquie représente plus de 11 % des requêtes. Au 1er janvier 2010, 13 115 requêtes étaient pendantes. Selon les rapports publiés par la CEDH depuis 2001, l'évolution des condamnations de la Turquie est la suivante : 169 arrêts constatant au moins une violation en 2001, 76 en 2003, 312 en 2006, une légère baisse en 2008 avec 257 arrêts, et 341 en 2009. Les condamnations se répartissent comme suit : droit à un procès équitable (654 arrêts constatant une violation), protection de la propriété (539), droit à la liberté et à la sûreté (428), durée de la procédure (353), droit à un recours effectif (200), liberté d'expression (181), traitements inhumains ou dégradants (174), absence d'enquête effective pour la violation du droit à la vie (125), droit à la vie (74), absence d'enquête effective relative à l'interdiction de la torture (74), droit à la vie privée et familiale (66), liberté de réunion et d'association (37), interdiction de la torture (20), droit à des élections libres (5), pas de peine sans loi (4), droit à l'instruction (4), et interdiction des discriminations (3). »



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Question d'André Wojciechowski (UMP) sur l'immigration clandestine en provenance de la Turquie vers l'espace Schengen – 27 octobre 2009 & Réponse du ministère des affaires étrangères – 16 mars 2010

Q : « M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'immigration clandestine en provenance de la Turquie vers l'espace Schengen. La Grèce devient l'une des principales voies d'accès à l'espace Schengen pour les clandestins ; plus de 150 000 d'entre eux ont été arrêtés transitant par la Turquie. Le commissaire européen à la justice et aux affaires européennes souhaite que des fonds de pré-accession soient attribués au plus vite à Ankara pour renforcer son dispositif de contrôle frontalier. Il lui demande quelle est la position de son Gouvernement sur la question. »

R : « La coopération avec les pays tiers, d'origine et de transit, est une composante fondamentale de la lutte contre l'immigration clandestine vers l'Union européenne. Cette coopération est de première importance avec la Turquie, par laquelle transitent des flux importants de migrants en situation irrégulière. Conformément à la lettre envoyée par le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire à ses homologues européens en vue du Conseil (JAI) des 25 et 26 février 2009, le Gouvernement appuie le renforcement de la coopération avec la Turquie dans le domaine migratoire. À cette fin, et sous réserve de la conclusion rapide d'un accord de réadmission entre l'Union européenne et la Turquie, et de la bonne application des arrangements bilatéraux gréco-turcs dans le domaine de la réadmission, la France est favorable à ce que la Commission européenne mette en oeuvre un plan d'appui au renforcement des capacités turques de lutte contre l'immigration irrégulière. Celui-ci accompagnerait la mise en place d'un corps de gardes-frontières et d'un système de surveillance des frontières, grâce à une meilleure utilisation des financements à disposition de la Turquie dans le cadre de l'Instrument de pré-adhésion. »

Questions des députés sur la révision de la liste des pays d'origine sûrs pour la demande d'asile (intégration de la Turquie dans cette liste) & Réponse du ministère de l'immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire (entre 15 décembre 2009 – 6 avril 2010)

Q : « [Les députés attirent] l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur le conseil d'administration de l'OFPPA du 13 novembre 2009 qui a décidé de modifier la liste des pays d'origine sûrs en ajoutant à cette liste la Serbie, l'Arménie et la Turquie. De nombreux doutes existent quant au sérieux de l'examen effectué par le conseil d'administration de l'OFPPA. La plupart de ses membres n'ont été destinataires de l'ordre du jour précisant les pays concernés par la révision que trois jours avant la date du conseil d'administration. La situation des États concernés a été examinée sur place, en une seule fois et sur la base de dossiers documentaires peu fouillés. La question de la Turquie semble n'avoir fait l'objet d'aucun débat sérieux compte tenu du caractère éminemment politique de son inscription sur cette liste. En effet, la Turquie a été ajoutée sur cette liste après intervention directe des autorités turques auprès du Sénat, comme cela a été indiqué dans la question écrite de Madame Nathalie Goulet adressée au ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. L'inscription d'un État sur la liste des pays d'origine sûrs a pour conséquence de diviser par six le temps d'examen d'une demande d'asile, de priver la



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

personne de tout accès à un centre d'accueil pour demandeur d'asile, de lui refuser le bénéfice de toute aide financière le temps de sa demande. Surtout, en cas de rejet de sa demande d'asile par l'OFPRA, le recours devant la Cour nationale du droit d'asile n'est pas suspensif. La personne peut être éloignée dans son pays alors même qu'elle craint d'y être persécutée. Il est donc pour le moins surprenant que la procédure d'inscription d'un État sur la liste des pays d'origine sûrs ne soit pas strictement prévue par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile pour en assurer la transparence nécessaire. De plus, contrairement à ce qu'affirment régulièrement les autorités françaises aux instances internationales, et en dernier lieu au commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe en 2008, aucune procédure permettant « un suivi vigilant et permanent de la liste » n'existe. L'exemple de la Géorgie le prouve. Cet État a été retiré de la liste le 13 novembre 2009 soit plus d'une année après le conflit. C'est la raison pour laquelle il[s] lui demande[nt] les mesures concrètes qu'il entend, en tant que ministre de tutelle de l'OFPRA, siégeant à son conseil d'administration, adopter pour qu'une procédure écrite et publique de révision de la liste des pays d'origine sûrs soit adoptée et qu'un suivi permanent et vigilant de la situation des droits humains dans les pays d'origine soit mis en place par l'OFPRA. »

R : « L'établissement de la liste des pays d'origine sûrs ne relève pas du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, mais du conseil d'administration de l'Office français des réfugiés et apatrides (OFPRA), établissement public indépendant chargé de statuer, sous le contrôle de la cour nationale du droit d'asile (CNDA) et du Conseil d'État, sur le bien-fondé des demandes d'asile. Le conseil d'administration de l'OFPRA se compose de représentants de l'administration mais également de parlementaires et de personnalités qualifiées dans le domaine des droits de l'Homme ; enfin, le représentant en France du haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés participe à ses réunions. L'élaboration de la liste des pays d'origine sûrs a pour objet de faciliter le traitement des demandes d'asile en distinguant, en fonction de critères objectifs, selon que les demandes d'asile proviennent ou non de pays qui veillent « au respect des principes de la liberté, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que des droits de l'Homme et des libertés fondamentales » (2° de l'article L. 741-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile). Cette procédure, qui repose sur une directive communautaire, a été jugée conforme au droit d'asile par le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel. L'examen de la demande d'asile d'un ressortissant d'un pays considéré comme d'origine sûr est soumis à une procédure « prioritaire » : examen par l'OFPRA dans des délais réduits, recours devant la CNDA contre une décision de rejet de l'OFPRA, non suspensif, prestations sociales limitées. L'application de ce dispositif ne signifie pas que les personnes sont inéligibles à une protection et elle ne remet pas en cause les garanties d'examen de la demande par l'OFPRA. Ce dispositif n'a que des conséquences procédurales et vise à obtenir une décision plus rapide. Si l'intéressé n'a pas le droit à un recours suspensif devant la CNDA, il bénéficie d'une voie de recours suspensive devant le juge administratif, à l'occasion de son obligation de quitter le territoire français ou lors de la reconduite à la frontière. La liste ne comprend, pour être utile, que les pays qui remplissent les conditions légales et dont l'inscription présente un intérêt compte tenu du nombre de demandes d'asile présentées par leurs ressortissants. Une première liste des pays d'origine sûrs a été établie en 2005, complétée en 2006, et le Conseil d'État a annulé en 2008 l'inscription de l'Albanie et du Niger opérée en 2006. Cette liste vient d'être révisée par une décision du conseil d'administration de l'OFPRA du 20 novembre 2009 (publiée au Journal officiel du 3 décembre 2009). La révision de la liste se traduit par la suppression de la Géorgie, l'ajout de l'Arménie, de la Serbie et de la Turquie. La liste actuelle comporte 17 pays : Arménie,



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Bénin, Bosnie-Herzégovine, Cap-Vert, Croatie, Ghana, Inde, Madagascar, Mali, Macédoine, Maurice, Mongolie, Sénégal, Serbie, Tanzanie, Turquie et Ukraine. Le conseil d'administration de l'OFPRA procède avec soin à l'établissement et au suivi de la liste, qui s'appuie sur des données d'information fiables, avérées et provenant de sources multiples, notamment diplomatiques. En 2008, 3 239 demandes émanaient de ces pays, soit 9,5 % de la demande totale. »



MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Point de presse sur les déclarations du premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan (assimilation) – 8 avril

Q- « Comment la France réagit-elle aux déclarations du Premier ministre Erdoğan selon lequel "personne ne peut demander aux Turcs d'être assimilés", "l'assimilation étant un crime contre l'humanité" ? »

R- « La France est traditionnellement un pays d'intégration qui s'est construit par de très nombreux apports étrangers. Notre pays est d'autant plus ouvert sur le monde que ses composantes sont diverses et nombreuses. La communauté turque ou d'origine turque vivant en France y apporte une contribution essentielle. L'assimilation ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme un crime contre l'humanité.

S'agissant des propos rapportés du Premier ministre Recep Tayyip Erdoğan lors de sa rencontre hier soir avec la communauté turque ou d'origine turque vivant en France, nous avons avant tout relevé l'appel à ses concitoyens à s'intégrer dans notre pays. Nous avons également relevé l'affirmation selon laquelle "la France reste l'amie et l'alliée de la Turquie" et les propos du Premier ministre sur la qualité de l'accueil que la France réserve aux Turcs. Nous avons par ailleurs noté avec intérêt l'appel lancé aux Turcs de France d'apprendre le français et de s'investir dans la vie de notre pays.

La visite de M. Erdoğan a surtout été l'occasion de renforcer notre partenariat, en particulier dans la perspective de la présidence française du G20. Cette visite, qui illustre la qualité de notre relation, est intervenue à l'occasion de la clôture d'une saison culturelle turque particulièrement réussie. »

Point de presse sur la visite officielle du Premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan (6-7 avril) – 2 avril

« Le Premier ministre de la République de Turquie, Recep Tayyip Erdoğan, se rendra en France les 6 et 7 avril prochains pour une visite officielle. Le précédent déplacement de Recep Tayyip Erdoğan à Paris remonte au 13 juillet 2008, à l'occasion du Sommet de Paris pour le lancement de l'Union pour la Méditerranée, déplacement au cours duquel il avait eu un entretien bilatéral avec le président de la République.

Cette visite bilatérale intervient pour la clôture de la saison de la Turquie en France, qui aura lieu le 6 avril, avec le spectacle de musique baroque Müsennâ, présente au théâtre royal du château de Versailles. Gérard Larcher, président du Sénat assistera au spectacle de clôture aux côtés du Premier ministre turc.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Recep Tayyip Erdoğan sera reçu par le président de la République. Il s'entretiendra avec le Premier ministre, le président du Sénat, le président de l'Assemblée nationale et rencontrera les milieux d'affaires lors d'un évènement organisé par le MEDEF.

Lancée le 30 juin 2009 par Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, en présence de son homologue turc Ertugrul Günay, ministre de la Culture et du Tourisme, la saison de la Turquie a été inaugurée officiellement le 9 octobre 2009 par le président de la République et son homologue turc, Abdullah Gül, en visite en France du 7 au 9 octobre derniers à l'occasion de l'ouverture au Grand Palais par les deux présidents de l'exposition : "de Byzance à Istanbul".

La saison de la Turquie a rencontré un très grand succès. Avec 600 évènements présentés dans plus de 80 villes de France, cette saison a permis de faire découvrir à un très large public la Turquie d'hier et la Turquie d'aujourd'hui, dans toutes ses composantes : artistique et culturelle bien entendu, mais aussi intellectuelle ou encore économique.

Cette visite en France sera l'occasion de rappeler la densité et la qualité des relations entre nos deux pays. Le renforcement de nos liens bilatéraux sera l'objet principal de cette visite.

Sur le plan économique d'abord. Aujourd'hui, la France est l'un des pays les plus présents en Turquie au plan économique. Plus de 300 entreprises françaises emploient environ 100.000 personnes et la France est le deuxième investisseur étranger en Turquie. Nos échanges commerciaux équilibrés ont approché les 10 milliards d'euros en 2009, alors que la France est devenue le 6ème fournisseur de la Turquie et son deuxième client. Notre objectif est de porter ce volume à 15 milliards d'euros d'ici à 2012.

De nouveaux projets de coopération entre nos deux pays seront évoqués, notamment dans le domaine de l'énergie, des transports et des infrastructures.

Dans le domaine de la sécurité enfin. Nous évoquerons notre travail en commun pour la lutte contre le terrorisme et, en particulier, notre coopération avec la Turquie dans son combat contre le PKK qui figure sur les listes des organisations terroristes de l'Union européenne. Nous rappellerons les décisions prises par notre pays pour démanteler les ramifications de cette organisation sur notre territoire.

Les questions européennes et internationales seront également à l'ordre du jour. Sur la question européenne, les positions respectives de nos deux pays sont connues. S'agissant des questions internationales, nos deux pays, alliés au sein de l'OTAN, membres du G20, membres du Conseil de sécurité des Nations unies, travaillent au règlement des crises internationales, comme en Géorgie lors de la crise du mois d'août 2008, ou aujourd'hui en Afghanistan, au Proche-Orient ou en Iran. Ces questions seront également à l'ordre du jour des rencontres.

Nous rappellerons le soutien de la France au processus de normalisation en cours entre la Turquie et l'Arménie et nous ferons état, en tant que co-président du Groupe de Minsk avec les Etats-Unis et la Russie, des initiatives prises récemment.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

(Il a été conclu une sorte d'alliance stratégique entre la Turquie et la Syrie concernant un certain nombre d'infrastructure, construction de lignes de chemins de fer et d'autoroutes, qui seraient les points de passage obligés entre l'Europe et les pays du Golfe. La France encourage t-elle une telle alliance ? Si cette entité voit le jour, comment voyez-vous les choses évoluer ?)

La France a toujours œuvré dans cette région en faveur d'une coopération régionale. C'est historique, Ferdinand de Lesseps a montré la voie au 19^{ème} siècle. Tout ce qui peut être fait en matière de communications, de développement des infrastructures quelles qu'elles soient et de coopération régionale, nous portons un œil, ouvert d'abord, bienveillant ensuite, et favorable enfin à tous ces projets.

(De quelle façon les sanctions contre l'Iran seront-elles abordées dans les différentes rencontres qu'aura le Premier ministre turc en France ?)

Cela se fera dans le cadre des discussions politiques entre M. Erdoğan et ses différents interlocuteurs français. Ces questions seront évoquées et ce sera l'occasion de rappeler notre position, de présenter notre point de vue sur les discussions qui sont en cours et dont je rappelle qu'elles se poursuivent dans toutes les instances appropriées. »

Point de presse sur le séisme en Turquie – 8 mars

« Nous avons appris avec une profonde émotion qu'un puissant séisme avait frappé cette nuit la province d'Elazig en Anatolie orientale et causé, selon les premiers bilans, le décès de plusieurs dizaines de personnes ainsi que de très nombreux blessés.

Dans ces circonstances particulièrement douloureuses, nous tenons à exprimer aux autorités et au peuple turc la pleine solidarité de la France qui s'associe au deuil et à la détresse des familles auxquelles nous adressons toutes nos condoléances.

Bernard Kouchner vient d'adresser à son homologue turc, M Ahmet Davutoglu, un message de sympathie et de solidarité. »



ENTRETIENS DES PERSONNALITES POLITIQUES TURCS DANS LES MEDIAS FRANÇAIS

Entretien du premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan avec Le Figaro (Etienne Mougéotte et Laure Marchand) - 5 avril

« INTERVIEW - Attendu en France mardi et mercredi, le premier ministre turc veut surmonter les désaccords sur l'adhésion de son pays à l'Union européenne et faire entendre sa voix sur la scène internationale.

Attendu mardi soir à Versailles pour la cérémonie de clôture de la Saison de la Turquie en France, le premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan rencontrera mardi le président Sarkozy et son homologue François Fillon.

LE FIGARO. - La France et la Turquie ont des liens culturels forts. Quel message adressez-vous aux Français ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - J'attache une grande importance à cette visite. Comme vous le savez, nous allons clore en France la Saison de la Turquie. Nos deux pays entretiennent des relations culturelles anciennes, visibles en Turquie notamment dans l'enseignement. À Istanbul, les lycées Galatasaray, Saint-Joseph, Saint-Benoît ou Notre-Dame-de-Sion en témoignent. Quant au système démocratique et laïque en Turquie, nous pouvons constater la forte influence de la France.

LE FIGARO. - La France et l'Allemagne ne sont pas favorables à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Comment comptez-vous surmonter ces obstacles ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Il serait plus exact de dire que certains Français sont sceptiques sur notre adhésion. Nous devons parvenir à modifier cette vision. Par le passé, j'ai travaillé avec M. Chirac et la situation était différente. Aujourd'hui, seul le leader a changé, le parti reste le même. J'ai donc du mal à comprendre pourquoi les choses se passent ainsi. J'espère que ma visite permettra de remédier à cela.

Comme vous le savez, Angela Merkel se trouvait à Ankara la semaine dernière. Selon moi, sa visite a été fructueuse. C'est la deuxième fois qu'elle vient depuis 2006. M. Sarkozy, lui, n'est toujours pas venu. Il raconte sans cesse un voyage qu'il a effectué dans sa jeunesse. Il doit venir voir à quoi ressemble la Turquie d'aujourd'hui. Lors de ma visite en France, je vais dire au président Sarkozy que nous l'attendons très prochainement en Turquie. Il faut se rendre sur place pour constater que la Turquie devance de nombreux pays de l'Union européenne dans plusieurs domaines.



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

LE FIGARO. - Mais les opposants à cette adhésion estiment que votre pays serait un fardeau pour l'Union européenne...

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Non seulement une Turquie dans l'UE ne sera pas une charge pour l'Europe, mais elle contribuera à la soulager. L'Union européenne a accepté de nouveaux membres qui constituent un fardeau. Nos amis européens le savent. Ces pays ont été admis pour des raisons politiques et l'Union européenne en paye aujourd'hui le prix. Elle investit lourdement pour essayer de faire évoluer ces derniers arrivants. La Turquie, elle, est parvenue au même niveau par ses propres moyens.

LE FIGARO. - En quelques années, la Turquie est devenue un acteur prépondérant dans une région à forts enjeux stratégiques. Pourriez-vous convaincre le président iranien Mahmoud Ahmadinejad de renoncer à l'arme nucléaire ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Depuis notre arrivée au gouvernement, toutes nos démarches sont guidées par le même principe : celui de n'avoir aucun ennemi. Et nous commençons à l'appliquer avec nos voisins. À chaque entretien avec mon cher ami Ahmadinejad, nous avons insisté et répété que nous ne voulons pas d'arme nucléaire dans la région. Pouvons-nous convaincre l'Iran ? Quand nous parlons avec eux de cette affaire, ils répondent qu'ils ne conçoivent pas d'arme nucléaire mais qu'ils produisent de l'énergie nucléaire. Et l'Agence internationale de l'énergie atomique n'est pas parvenue à prouver qu'il existe bel et bien une arme nucléaire. Par ailleurs, il y a un pays dans la région qui dispose de l'arme nucléaire. Je ne vois pas pourquoi personne ne s'attarde sur ce cas. Cette approche n'est pas équitable.

LE FIGARO. - Quel rôle souhaitez-vous jouer dans cette crise ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Bien entendu, nous essayons de convaincre l'Iran. Lors des dernières discussions, l'Iran avait accepté de donner aux États-Unis de l'uranium enrichi. Avant qu'il ne quitte ses fonctions à l'AIEA, Mohammed ElBaradei avait indiqué qu'Istanbul pouvait servir de lieu d'échange.

LE FIGARO. Vous êtes donc toujours opposés à des sanctions supplémentaires contre Téhéran ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Nous considérons que cette affaire doit être résolue par la voie diplomatique. Bien sûr, des sanctions sont d'actualité, mais je ne pense pas que celles évoquées puissent aboutir à des résultats. Des sanctions ont déjà été décidées à deux reprises. Ceux qui ont pris la décision de les appliquer ont été les premiers à les violer. Il y a les Français, les Allemands, les Anglais, les Américains et les Chinois. Ils sont tous impliqués et parviennent encore, par des voies indirectes, à introduire leurs produits en Iran. Nous ne pouvons pas omettre cette réalité.

LE FIGARO. - L'Iran est un pays voisin. Cette proximité géographique revêt-elle une importance particulière ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Il s'agit de notre deuxième fournisseur en gaz naturel, le volume des échanges commerciaux entre nos deux pays se situe actuellement autour de 10 milliards de



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

dollars. Nous avons une frontière commune et, depuis un accord signé en 1639, la paix perdue. Une fois encore, il est impossible de ne pas prendre tout cela en considération.

LE FIGARO. - La Turquie a été longtemps une amie d'Israël, mais vous avez durci le ton à son égard ces derniers mois. Pensez-vous que cette attitude peut servir à trouver une solution pacifique au conflit israélo-palestinien ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Tout d'abord, je souhaite souligner que nos relations avec Israël ne sont pas interrompues, les échanges continuent. Ensuite, lorsque des erreurs sont commises dans la région, il n'est pas juste de fermer les yeux. Un proverbe turc dit : «Un ami véritable dit peut-être ce qui est douloureux, mais il dit la vérité.» Nous disons donc la vérité. En ce moment, Israël ne soutient malheureusement pas la paix au Proche-Orient.

Prenons l'exemple des constructions en Cisjordanie. Le monde entier réclame qu'elles soient stoppées. Dernièrement, Barack Obama s'est prononcé clairement sur ce sujet, tout comme Hillary Clinton. Nous connaissons également la position des pays européens. Est-ce qu'Israël s'arrête pour autant ? Non. L'administration israélienne doit contribuer à la paix. Mais celle-ci est composée actuellement de trois têtes. Qui faut-il écouter ? Qui faut-il croire ?

LE FIGARO. - Concernant l'Afghanistan, Ankara a fait le choix de ne pas engager de troupes combattantes sur le terrain. En quoi consiste votre contribution ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Nous avons 1 650 soldats sur place et avons assuré à trois reprises le commandement dans la région (de l'Isaf en 2002 et en 2005 et de la région de Kaboul depuis octobre 2009, NDLR).

Dans la province de Wardak, à l'ouest de Kaboul, nous menons des actions soutenues : nous construisons déjà des écoles, des hôpitaux, des routes, nous creusons des puits... Nous sommes prêts à créer et à prendre en charge sur place deux centres de formation militaire. S'il le faut, il est possible d'établir un autre centre en Turquie. Et cette aide peut aussi se décliner pour les policiers.

LE FIGARO. - Pourquoi êtes-vous favorables à l'intégration de talibans dans le jeu politique ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - La situation en Afghanistan est mauvaise. À mon avis, se mettre autour d'une table avec les talibans est obligatoire. Si l'on jette un coup d'œil à l'histoire de ce pays, nous voyons que jamais, de la période d'Alexandre le Grand jusqu'à aujourd'hui, des éléments extérieurs ne sont parvenus à leurs fins avec des armes. Vous devez résoudre le problème en prenant en compte les dynamiques internes, la culture et les traditions des habitants. Le peuple afghan en a besoin car aujourd'hui il est épuisé.

LE FIGARO. - Vous êtes le leader de l'AKP, le parti majoritaire en Turquie, qui, à tort ou à raison, est perçu en Europe comme un parti islamiste. D'un autre côté, vous dites être favorable à un État laïque, démocratique et social. Votre parti est-il l'exemple de ce que l'on pourrait appeler l'«islamisme modéré» ?



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Ce genre de question ne sert pas à briser les préjugés, il les renforce. En Europe, il existe des partis chrétiens-démocrates. Mais nous ne pouvons pas définir notre parti de cette manière : personne n'a le droit de facturer à la religion les erreurs commises par les politiciens. C'est pour cette raison que je n'accepte pas non plus le terme d'« islam politique ». D'un côté, il y a l'islam, de l'autre, la politique. Comment cela est-il possible ? En instituant un État laïque. Qu'est-ce que la laïcité ? C'est un système d'administration qui se tient à égale distance de toutes les croyances.

LE FIGARO. Dans ce cas, comment vous qualifiez-vous ?

Recep Tayyip ERDOĞAN. - Nous sommes des démocrates conservateurs. C'est ainsi que nous avons défini l'identité de notre parti et que nous nous adressons à notre peuple. Pourquoi l'Occident ne nous qualifie-t-il jamais de cette façon et préfère-t-il utiliser ses propres termes ? Les réformes engagées dans le cadre des négociations d'adhésion sont claires. Notre gouvernement a brisé de nombreux tabous que l'on croyait insurmontables en Turquie. Si nos amis européens nous considéraient comme des démocrates conservateurs, je crois que nous pourrions venir à bout de nombreux préjugés. »



ENTRETIENS DES PERSONNALITES DIPLOMATIQUES FRANÇAIS DANS LES MEDIAS

Entretien de Hervé Magro, Consul Général de France à Istanbul, avec Lepetitjournal.com (Brigitte di Benedetto) – 29 mars

« Depuis un peu plus de 6 mois, Hervé Magro est le nouveau Consul général de France à Istanbul. Lepetitjournal.com a souhaité le rencontrer pour un premier bilan et évoquer la spécificité de ce consulat par rapport aux autres dans le monde. –

Lepetitjournal.com Istanbul : Est-ce que vous pouvez nous rappeler quelles sont les missions du consulat général d'Istanbul ?

Hervé Magro : A Istanbul elles sont de deux ordres. Pour ce qui concerne les activités purement consulaires, il s'agit d'abord d'accompagner et de soutenir la communauté française en Turquie. Il y a environ 5.000 immatriculés dans la circonscription d'Istanbul incluant 800 français à Izmir et près de 200 à Bursa. Au total, il y a à peu près 6.000 Français immatriculés en Turquie. Nous nous occupons entre autres, pour ceux de la circonscription, de la délivrance des documents officiels, de l'aide aux Français de passage et aux Français en difficulté ainsi que de l'attribution des bourses. Cette activité a doublé en 5 ans en raison de l'augmentation de l'implantation d'entreprises françaises en Turquie, du nombre d'enseignants et du retour de binationaux dans ce pays.

Notre autre activité consulaire consiste en la délivrance des visas et à ce titre, nous sommes le deuxième plus important consulat français dans le monde : nous en délivrons 90.000 par an ! Aucun autre consulat étranger à Istanbul n'en délivre autant ! Pour faciliter notre tâche, nous avons depuis deux années externalisé les demandes auprès de la société Istanbul Vize qui reçoit les dossiers, vérifie qu'il comporte les pièces justificatives requises et les répertorie avant de les transmettre au Consulat. Mais notre travail dépasse les simp les missions consulaires du fait de la spécificité d'Istanbul par rapport à la capitale où se trouve notre ambassade. Le consulat a, par exemple, un rôle d'interface avec les autres entités françaises implantées à Istanbul comme l'Institut Français des Etudes Anatoliennes, Ubifrance, l'Institut français d'Istanbul, ou encore l'Agence française de développement qui dépendent plus ou moins directement de notre Ambassade. Surtout, il a un double rôle de représentation vis-à-vis de la communauté française et de la communauté turque mais aussi d'observation du tissu économique et culturel qui est ici, très dense.

Il faut contribuer à la défense des intérêts français tout en veillant à la bonne articulation avec le travail fait à Ankara. Le consulat est donc un important relai de l'action diplomatique de l'ambassade. J'ajoute que pour remplir toutes ces missions, le consulat dispose d'une cinquantaine de collaborateurs qui ne sont pas de trop !



ASSOCIATION DES INDUSTRIES ET ENTREPRISES DE TURQUIE
Bureau de Représentation à Paris

Lepetitjournal.com Istanbul : Quelle est votre impression dominante depuis que vous avez pris vos fonctions à Istanbul ?

Hervé Magro : L'impression que nous sommes dans un maelström ! C'est une ville qui nous absorbe complètement ! Il y a sans arrêt des événements. Et si le travail est très prenant, il est aussi passionnant !

Lepetitjournal.com Istanbul : Quels sont les enjeux du consulat général pour les années qui viennent ?

Hervé Magro : Continuer de rendre le meilleur service aux Français d'abord. C'est un objectif permanent. Et malheureusement dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Ensuite, bien veiller à ce que la France soit visible et accompagne les projets de nos compatriotes tout en accompagnant le développement de notre langue. Il y a 6.000 lycéens apprenant le français dans la circonscription d'Istanbul et notre tâche est d'entretenir et valoriser ce réseau exceptionnel dont on ne connaît peut-être pas assez l'importance dans notre pays.

Enfin, il faut rebondir sur la Saison turque en France qui a été un succès au-delà de nos espérances car on n'a jamais autant parlé de la Turquie. Cela va être un véritable défi que d'exploiter ce terreau dans les années qui viennent. Istanbul 2010 nous y aide. L'exposition "De Byzance à Istanbul" par exemple sera présentée ici dans les prochains mois.

Lepetitjournal.com Istanbul : A ce propos, vous qui avez déjà vécu en Turquie à plusieurs reprises dans le passé, que pensez-vous d'Istanbul aujourd'hui ?

Hervé Magro : Ce qui me frappe le plus c'est qu'Istanbul est de nouveau dans l'actualité mondiale. C'est l'une des 10 villes au monde où il faut être comme Paris, New York ou Londres. Elle possède un dynamisme incroyable, elle est foisonnante après avoir été soit une ville historique ayant de beaux monuments soit une ville dépassée par la modernité dans les années 70, 80. Elle est aujourd'hui très intégrée dans le tissu mondial. On se rend compte que c'est une ville et un pays qui ont passé un cap !

Lepetitjournal.com Istanbul : Pour terminer sur une note plus personnelle, quel est votre endroit préféré à Istanbul ?

Hervé Magro : Le Bosphore d'abord qui pour moi est l'endroit où, au gré d'un passage sur le pont sur le Bosphore ou au détour d'une colline on peut déconnecter, respirer, sortir même si c'est pour quelques instants seulement, de l'agitation quotidienne de la ville. Mais aussi le Palais de France qui est le témoignage de la longévité des relations franco-turques et de leur profondeur. »